



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 95331

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur certaines conséquences que subissent les retraités aux revenus modestes par suite du versement trimestriel du montant de leur part de retraites complémentaires. La périodicité mensuelle qui est appliquée aujourd'hui par la plupart des caisses de retraite permet de mieux équilibrer le budget dans les situations de ressources modérées. Il lui demande si des dispositions peuvent être prises pour inciter les organismes intéressés à introduire le versement mensuel.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95331

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5348